



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 19 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 19 septembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

| | | | | | |
|--------------------|---|-------------------|-----|-----------------------|---|
| Stéphane MILAVEAU | X | Gérard BARROY | Abs | Raynald GUIRIEC | X |
| Marc SIGNORET | X | Agnès BIRIN | Abs | Bernard JACQUET | X |
| Corinne TREBOSC | X | Mayeul BOUCAUMONT | X | Virginie LAVALETTE | X |
| Thierry AUDOUIN | X | Isabelle COINE | X | Véronique SERMONDADAZ | X |
| Bernadette ACCOLAS | X | Annie GAUMET | X | Thierry TRUFFY | X |

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

Compte-rendu du 1^{er} août 2014

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Point n°1 : Travaux

- **Remparts** – Pas de nouvelle réunion depuis celle de la mi-juillet, cependant, Monsieur Jérôme FAURE, chef de chantier de l'entreprise COMTE, joint par téléphone, a répondu par la négation à la question sur la construction d'un muret près du transformateur. En effet, la construction est refusée, il est nécessaire de laisser l'accès libre à erdf.
 - **Propriété Christian Jacquet, Rue de l'Abreuvoir** : La commune a fait une nouvelle proposition à hauteur de 500 €, en mai, pour l'acquisition du jardin de ville appartenant à Christian JACQUET. Il s'agit d'un terrain de 280 m², situé à côté de la dernière tour restaurée ; ce terrain est actuellement laissé à l'abandon. Cette proposition a été retenue. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette acquisition. Dans cette perspective, Monsieur le Maire informe avoir demandé à M. FAURE de crépir le mur jusqu'à la nouvelle limite de propriété. Dans un avenir proche, le terrain sera défriché. Deux possibilités s'offrent à la municipalité : soit le louer, en ayant préalablement défini un cahier des charges précisant l'utilisation et l'entretien du jardin ou l'utiliser, en interne, pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), lieu qui serait fermé à cet effet, pour la sécurité des enfants des écoles. Cette dernière hypothèse est validée par le conseil municipal.
 - **Inauguration** : Une inauguration officielle aura lieu avant le printemps 2015 avec tous les co-financeurs.
 - **Fête Médiévale** : La fin de la restauration pourrait donner lieu à une fête médiévale. L'équipe municipale a rencontré des animateurs spécialisés dans ce genre d'événements ; la fête pourrait avoir lieu les 3, 4 et 5 juillet 2015, le projet est à prévoir longtemps à l'avance. Cette manifestation contribuerait à la mise en valeur de la cité. Le thème serait « Vivre à l'heure médiévale ». Une reconstitution de la vie à l'époque du moyen âge aurait lieu le long des remparts et dans les rues adjacentes. L'équipe municipale développera le projet lors d'un prochain conseil, avec le plan de financement.
- **Mini-parc animalier** : Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil de se rendre le mercredi 24 septembre 2014 à 18h30, sur place, pour évoquer les aménagements qui seront à prévoir. Plusieurs demandes de devis de grillages et de poteaux ont été faites, la municipalité dispose maintenant de 5 à 6 devis pour faire son choix.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Max SEVRET, ferronnier d'art confirmé, propose de réaliser gracieusement : deux barrières, quatre bancs, deux passerelles, un portillon d'accès au parc ainsi qu'une potence pour indiquer les remparts et le parc ; la fourniture de la matière première sera à la charge de la commune. Monsieur le Maire très sensible à la proposition du ferronnier, lui exprime sa gratitude et souligne sa générosité.

- **Subventions européennes** : Monsieur le Maire informe avoir rencontré Mme DUBILLON, en charge des fonds européens, qui confirme l'existence de subvention LEADER pour le parc animalier, pouvant aller jusqu'à 80 % du montant HT des dépenses. Un dossier de demande de subvention lui sera prochainement adressé.

Point n°2 : Eco quartier - Projet de construction

Stéphane PICHON, architecte de Moulins, propose de construire à titre privé, sept maisons dans l'éco quartier, à gauche, dans la partie non viabilisée. Un projet de construction est soumis à l'assemblée. Monsieur PICHON demande de définir la surface des habitations et la nécessité ou non, de construire des garages. L'assemblée souhaiterait que les habitations ne se ressemblent pas pour respecter l'esprit éco-quartier et échapper à l'image d'un lotissement. Le conseil propose plusieurs surfaces, trois maisons à 88 m² (conçues pour l'accessibilité) et quatre maisons à 66 m², avec garage pour l'ensemble des constructions. En effet, le conseil privilégie la construction d'une pièce pour stocker ses affaires personnelles (vélo, tondeuse ...) à défaut de voiture.

- Monsieur le Maire souligne que c'est une grande chance pour Ainay-le-Château qu'un investisseur privé décide de construire dans l'éco quartier Les Saulniers. Cette initiative est motivée par l'attraction de la maison médicale et la proximité de tous les commerces nécessaires pour vivre. Le Maire indique qu'un premier terrain a été vendu à un particulier.

Point n°3 : Proposition de transfert EPCI

En application de l'article 75 de la loi dite ALUR, portant modification du CGCT, les maires des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre, compétent en matière d'habitat, peuvent transférer à l'EPCI les prérogatives qu'ils détiennent en matière de police spéciale de l'habitat, ce qui recouvre les procédures de péril des bâtiments menaçant ruine, les prescriptions de mesures relatives à la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation. Il est demandé à l'assemblée délibérante de transférer les pouvoirs de police spéciale du maire en matière d'habitat. Après délibération, ceux-ci ne seront pas transférés au Président de la communauté de communes du Pays de Tronçais. Un arrêté municipal sera rédigé dans ce sens.

Point n°4 : Vente d'un logement T4 – France Loire

Suite au courrier du 7 août dernier de France-Loire, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation est faite auprès de la commune concernant le vœu de Madame Jeanne LUCAS, locataire de la SA HLM France-Loire, d'acquérir son pavillon de type T4, situé 11 Lotissement du Champ Marié à AINAY-LE-CHATEAU.

Le Conseil Municipal prend connaissance des éléments exposés et après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur ce projet d'aliénation en approuvant la vente du pavillon de la S.A. d'HLM France-Loire à Mme Jeanne LUCAS.

Point n°5 : SICTOM

Le SICTOM prévoit plusieurs grands rendez-vous avec les redevables de la redevance ordures ménagères sur tout le territoire de la Communauté de Communes. La réunion publique programmée à AINAY LE CHATEAU aura lieu le jeudi 13 novembre 2014 à la salle des fêtes, à 20h30. La municipalité communiquera cette information sur Flash infos et le site internet.

Plusieurs actions sont prévues, notamment dans le remplacement des bacs roulants qui sont cassés. Une étude est actuellement en cours pour procéder aux nettoyages des bacs roulants. Une autre réflexion est en cours concernant les composteurs qui pourraient être mis à disposition de la population.

Point n°6 : Affaires Scolaires

- La rentrée scolaire 2014-2015 s'est bien passée. L'école primaire et maternelle totalise 90 élèves, respectivement 56 et 34. Une nouvelle enseignante de CP-CE1, Mme Pascale DERVIN, remplace Mme Cécile DESNOUX qui a rejoint l'école maternelle. Comme prévu, les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ont été mis en place avec de nombreux animateurs.
- Les séances de piscine financées par la municipalité sont reconduites et auront lieu les Jeudis à la piscine de Sancoins.
- La semaine du goût aura lieu du Lundi 13 au Vendredi 17 octobre 2014 en partenariat avec le CHS, prestataire des repas de la cantine scolaire ; le thème de cette année est la coupe du monde de Football. Les menus élaborés par MME Aurélie BORTONE et son équipe auront les couleurs du Brésil, de la Colombie, des Pays-Bas et de l'Allemagne. Les élus sont conviés à venir déjeuner avec les enfants le 13 octobre à midi. La décoration sera réalisée par les enfants et le personnel communal en charge de la cantine.
- Dans sa séance du 7 juillet, le Comité Syndical du SIESS du Collège F.PÉRON de Cérilly a décidé de donner la compétence de la garderie périscolaire à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais. Pour les statuts du SIESS soient ainsi modifiés, la commune est appelée à délibérer à son tour. Le Conseil Municipal donne son accord pour que la garderie ne soit plus de la compétence du SIESS.
- Enfin, Madame Corinne TREBOSC informe l'arrivée de Monsieur Alain BLANES, nouveau principal du Collège François PÉRON de Cérilly.

Point n°7 : UTT Circulation Routière

Le 4 septembre dernier, Mme JUTIER de l'UTT de Cérilly a rencontré Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Luc REBY afin de remettre les résultats, issus du comptage des véhicules qui s'est déroulé en juin 2014, durant 15 jours.

Les chiffres sont significatifs et surprenants. La moyenne journalière Rue du pavé est de 804 véhicules/jour, pour la Rue des fossés 794 véhicules/jour, pour le Faubourg de moulins 2123, pour la Rue du pont 2109, pour la Route de Sancoins 721 et la Route de l'Avignon 875. Les grands axes sont extrêmement fréquentés. Ces chiffres présentent une base de travail pour la commission Sécurité Routière. Cela conforte le discours des riverains qui se plaignent du trafic routier au sein de la commune. La commission décide de s'équiper d'un indicateur de vitesse pour sensibiliser les conducteurs et les inciter à réduire leur vitesse. Il est prévu de remplacer les panneaux usés ou inutiles, de renforcer le fléchage pour indiquer les stationnements. Il est aussi prévu de prendre un nouvel arrêté pour interdire toute circulation des PL dans le bourg.

Autre chose, il convient d'anticiper le stationnement dans la rue du Dr Vaissier où six nouveaux logements seront bientôt occupés. La municipalité prévoit d'interdire le stationnement parce que la rue est trop étroite. Un arrêté sera établi dans ce sens. Par ailleurs, aucune modification ne sera apportée pour le stationnement Rue de l'horloge.

Des commerçants ont demandé à ce qu'on ne puisse plus se garer devant leur devanture, place du Faubourg. La municipalité souhaite favoriser l'activité économique dans les commerces locaux et du fait de l'interdiction de stationnement présent, rappelle que la réglementation en place doit être respectée, les conducteurs qui se garent à cet endroit, s'exposent à une amende.

Questions diverses

▪ Travaux de rénovation

Monsieur Raynald GUIRIEC informe qu'il existe un site qui s'appelle Point-rénovation-info-services. Ce site renseigne sur les aides financières qui peuvent être apportées dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.

▪ ACA – Association des Commerçants et Artisans

Monsieur Raynald GUIRIEC informe que l'après-midi récréatif programmé pour la mi-décembre est annulé, à défaut de commerçants et artisans au sein de l'association. Une nouvelle association « fêt'arts » est en cours de création.

▪ **Fibre optique/pro**

Dans le cadre d'un contrat de partenariat public/privé entre Auvergne Très Haut Débit, filiale du Groupe Orange et la régie Auvergne Numérique, créée par la Région Auvergne, Auvergne Très Haut Débit s'est vue confier en application de l'article L.1425-1 du CGCT au titre de la participation à l'exécution d'une mission de service public en matière de communications électroniques, la conception, la réalisation et l'exploitation technique d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de la Région Auvergne. C'est dans ce cadre qu'Auvergne à Très Haut Débit est intervenue en juin 2014 sur la commune d'Ainay-le-Château.

Cette installation permet à Auvergne Très Haut Débit de déployer un réseau *Fiber to the office* (FttO) qui sera accessible aux entreprises de 166 communes d'Auvergne.

Les élus proposent de se renseigner pour connaître les conditions pour bénéficier de la fibre optique.

▪ **Remise des Prix Fleurissement**

La cérémonie de remise de prix au concours de maisons fleuries aura lieu le Vendredi 24 Octobre à 18h30, à la maison des chaumes.

▪ **Réunion Cimetière**

Dans le cadre de la rédaction d'un règlement cimetière, une réunion de la commission est programmée le lundi 23 septembre en soirée, à la mairie.

▪ **Salon des maires**

Comme chaque année, le salon des maires aura lieu le 25, 26 et 27 Novembre 2014 à Paris. Le minibus de 9 places a été réservé pour le mercredi 26 nov. 2014. Les badges sont à retirer avant le salon. Les inscriptions sont ouvertes.

▪ **Lave-vaisselle de la cantine scolaire**

Pour palier aux dysfonctionnements du lave-vaisselle de la cantine, la Municipalité a décidé de le remplacer par un lave-vaisselle ménager. L'appareil sera commandé chez le détaillant d'électroménagers, JLB Dépannage, installé à Ainay-le-Château.

▪ **Assainissement « Les Breures »**

Les riverains d'Ainay-le-Château ont reçu leur redevance assainissement à l'exception des riverains des « Breures ». Il convient de prendre attache avec le SIVOM pour revoir l'assainissement des habitants du quartier « Les Breures ». A noter que les travaux de réseaux ont été réalisés et financés par le SIVOM mais les eaux usées sont traitées par la station d'épuration d'Ainay-le-Château. Une convention entre le SIVOM et la Commune doit être établie ayant pour but de bénéficier d'une contribution financière dans l'entretien de la station d'épuration communale.

▪ **Chandonnière**

Le chemin est endommagé ; il est nécessaire de prévoir des travaux de voirie pour reboucher les trous.

▪ **Centre Social Meaulne**

- Le recrutement de personnel aux postes de secrétaire-comptable et de directeur est actuellement en cours.
- Atelier équilibre – Le club de la Retraite Sportive organise des ateliers équilibre pour les personnes de plus de 65 ans. Pour les personnes intéressées, il convient de prendre contact avec Madame Annick METENIER.

▪ **Transport Ligne18**

La Ligne18 qui desservait Ainay-le-Château-St Amand-Montrond a été supprimée à compter du 1^{er} septembre 2014, sans aucune information préalable du Conseil Général du Cher. De nombreux usagers ont été mis devant le fait accompli. Cette ligne avait principalement une fonction de lien social pour des personnes en difficulté, sans autre moyen de transport. Les élus d'Ainay-le-Château adresseront un courrier au Président du Conseil Général du Cher pour faire

part de son vif mécontentement. Par ailleurs, il est nécessaire de réfléchir à une mise en place de solution de secours avec le CCAS.

- **Campagne de stérilisation**

De nombreux habitants se plaignent de la prolifération de chats errants. Une campagne de stérilisation est réalisable. Le conseil réfléchit aux mesures à prendre.

- **Bornes électriques**

Le SDE03 rencontrera la direction du CHS et les élus municipaux dans le cadre du projet d'implantation de bornes électriques de recharge, pour les véhicules électriques et hybrides, dans le bourg, le lundi 23 septembre prochain à 11h00.

- **TAP – opération ferme**

Madame Isabelle COINE propose, dans le cadre des TAP, de faire découvrir les fermes environnantes aux enfants des écoles pour les rapprocher de la nature. Madame Corinne TREBOSC informe qu'en matière de sorties, il faut intégrer au projet le coût généré par le transport et les assurances. L'idée est intéressante, le projet est à l'étude.

- **Réunion associations**

La commission Associations se réunira le vendredi 3/10 à 20h00 pour préparer la réunion du lundi 6 avec les associations castelainaisiennes. Au programme, réservation des salles communales et matériels pour l'année 2015, subventions communales et articles du bulletin municipal.

- **SDE 03 – M. BLONDIN**

Monsieur Bernard JACQUET informe l'assemblée qu'il sera nécessaire de remplacer des foyers à partir de 2015 car les ampoules ne pourront plus être remplacées. Ce renouvellement se ferait progressivement. Le remplacement de 43 foyers s'élève à 25 000€.

- **Caserne des Pompiers - Route de Moulins**

Le lieutenant Philippe DELORME demande à la municipalité d'avoir la permission de sonner la sirène une fois par mois, comme traditionnellement. Le Conseil Municipal accède à la requête du Lieutenant.

- **SDIS**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que dans le cadre, des travaux de nouveaux vestiaires et sanitaires pour les sapeurs-pompiers hommes et femmes de la caserne d'Ainay-le-Château, une convention de participation financière a été établie par le SDIS de l'Allier pour, notamment, définir le coût des travaux ainsi que les modalités de versement de la Commune. Les modalités sont fixées à hauteur de 25 % du montant hors taxe définitif de l'opération. Le montant de travaux éligibles tel qu'il est ressorti de la procédure de consultation publique est de 88 851,88 € H.T., soit une participation communale de 22 145,47 €. Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour ratifier la dite convention, accepte la participation financière s'élevant à 25 % du montant hors taxe définitif de l'investissement, s'engage à régler la participation communale au terme de l'opération.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le prochain conseil municipal aura lieu

Vendredi 17 octobre 2014 à 19h00